



Intégration des mesures d'adaptation au changement climatique
dans la gestion concertée du Complexe Transfrontalier
W-Arly-Pendjari (WAP)
Bénin, Burkina Faso et Niger

**RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT
OU D'UN GROUPE DE CONSULTANTS
POUR L'ÉVALUATION A MI-PAROURS DU PROJET**

TERMES DE REFERENCE

[AC/OSS/AdaptWAP_Eval-Mi-parcours/150422-7]

Avril 2022

Table des matières

| | | |
|----|--|----|
| 1 | INTRODUCTION | 3 |
| 2 | PRESENTATION DU PROJET..... | 4 |
| 3 | BUT ET OBJECTIFS DE L'ÉVALUATION A MI-PARCOURS | 6 |
| 4 | APPROCHES ET METHODOLOGIE | 7 |
| 5 | PORTEE DE L'ÉVALUATION A MI-PARCOURS | 8 |
| 6 | RESULTATS ET LIVRABLES ATTENDUS..... | 12 |
| 7 | ARRANGEMENT DE GESTION, FORMAT ET CALENDRIER..... | 13 |
| 8 | COMPETENCES ET QUALIFICATIONS REQUISES | 13 |
| 9 | MODALITES DE PAYEMENT..... | 14 |
| 10 | MODALITES DE CANDIDATURE ET DATE LIMITE | 15 |

1 INTRODUCTION

Le complexe transfrontalier W-Arly-Pendjari, plus connu sous le diminutif « WAP », est un complexe de parcs transfrontaliers partagé par trois pays : le Bénin, le Burkina Faso et le Niger. Classé au patrimoine mondial de l'UNESCO depuis juillet 2017. Il est considéré comme l'un des plus vastes et des plus importants continuums d'écosystèmes terrestres, semi-aquatiques et aquatiques encore indemnes de la ceinture de savanes ouest-africaines. Le complexe WAP constitue un réseau d'aires protégées en interface entre, d'une part, le milieu naturel, et d'autre part, le milieu socio-économique des zones riveraines. Il se caractérise par une diversité biologique considérable, qui contribue au développement économique et social de la région.

Malheureusement, le complexe fait de plus en plus face aux effets du dérèglement climatique qui entravent le développement de la zone déjà soumise à plusieurs défis et une pression continue exercée sur ses ressources naturelles. C'est dans cette perspective que l'Observatoire du Sahara et du Sahel (OSS), en concertation avec les entités responsables de la gestion de ces parcs au niveau des 3 pays, ont conçu et développé le projet régional intitulé « Intégration des mesures d'adaptation au changement climatique dans la gestion concertée du complexe transfrontalier WAP » (AdaptWAP) avec le financement du Fonds pour l'Adaptation (FA). Son objectif consiste à renforcer la résilience des écosystèmes et à améliorer les conditions de vie des populations du complexe WAP (W-Arly-Pendjari) face au changement climatique à travers l'établissement d'un Système d'Alerte Précoce multirisques et la mise en œuvre de mesures concrètes d'adaptation.

Depuis le lancement officiel d'AdaptWAP en avril 2020, l'exécution du projet a connu des difficultés, notamment d'ordre sanitaire, sécuritaire et institutionnel. Les présents Termes de Référence sont élaborés dans le cadre du processus d'évaluation à mi-parcours de ce projet. Cette évaluation à mi-parcours sera menée en tant qu'évaluation externe, gérée par l'OSS et menée par un/des consultant(s) externe(s). Elle sera conduite d'une manière participative selon laquelle les principales parties prenantes seront consultées tout au long du processus de la revue. Les méthodes d'évaluation quantitatives et qualitatives seront utilisées pour déterminer les réalisations du projet par rapport aux résultats et impacts attendus. Les risques liés à l'atteinte des résultats et des objectifs du projet seront également évalués. L'objectif de l'évaluation est également d'identifier les actions correctives nécessaires et de formuler des recommandations pertinentes en vue de modifications éventuelles de la conception du projet et de sa direction.

Il est vivement recommandé au(x) consultant(s) d'entretenir une communication étroite avec l'équipe du projet et (de même pour les autres parties prenantes) et de promouvoir l'échange d'informations tout au long de la phase de mise en œuvre de la revue afin de permettre une meilleure appropriation des résultats.

Les résultats de cette évaluation permettront de guider l'OSS, de même que les entités d'exécution dans la planification et la mise en œuvre des activités de la période restante du projet.

2 PRESENTATION DU PROJET

| | |
|--------------------------------|---|
| Pays | Bénin, Burkina Faso et Niger |
| Project Title | Intégration des mesures d'adaptation au changement climatique dans la gestion concertée du Complexe Transfrontalier W-Arly-Pendjari (WAP) – Adapt-WAP |
| Donneur | Fonds pour l'Adaptation – FA |
| Entité de Mise en Œuvre | Observatoire du Sahara et du Sahel (OSS) |
| Entités d'Exécution | Bénin : Centre National de Gestion des Réserves de Faune (CENAGREF) Burkina Faso : Office National des Aires Protégées (OFINAP) Niger : Direction Générale de l'Eau et des Forêts (DGEF) |
| Budget | USD 11,536,200 |
| Période | 2020-2024 |

Le projet régional AdaptWAP a pour objectif général de renforcer la résilience des écosystèmes et d'améliorer les conditions de vie et les moyens de subsistance des populations au sein du complexe WAP dans un contexte de changement climatique très défavorable, par le biais d'un système d'alerte précoce multirisques relatifs aux sécheresses, inondations et incendies, et la mise en œuvre de mesures concrètes d'adaptation. Ce projet consolidera également la synergie entre les trois pays bénéficiaires (Bénin, Burkina Faso et Niger) en renforçant la gestion durable et participative du complexe et de ses ressources naturelles, mais aussi en contribuant à la résolution des différents conflits induits par le changement climatique. D'une manière plus générale, le projet ADAPT-WAP vise principalement quatre objectifs spécifiques :

- Améliorer les documents de référence stratégiques, c'est-à-dire les plans de développement et de gestion, en y intégrant les questions relatives au changement climatique ;
- Augmenter la résilience des populations grâce à un système d'alerte précoce et à la fourniture d'informations pertinentes et opportunes sur la survenue d'événements météorologiques extrêmes dans le complexe WAP et ses zones adjacentes ;
- Améliorer la résilience des écosystèmes et les moyens de subsistance des populations par le développement d'infrastructures (corridors de transhumance, abreuvoirs, structures anti-inondations, etc.) ;
- Assurer la durabilité des mesures d'adaptation par la mobilisation et la sensibilisation des bénéficiaires et des partenaires pour maîtriser les outils développés et exécuter les activités planifiées.

Pour atteindre ces quatre objectifs, et sur la base de résultats d'analyse de la vulnérabilité des écosystèmes et des populations et des menaces connexes identifiées, les interventions ont été organisées en quatre composantes décrites ci-dessous. Les différentes composantes du

projet régional ADAPT-WAP adoptent une approche intégrée et cohérente associant les aspects institutionnels, environnementaux, sociaux et économiques.

Composante 1 : Intégration des aspects de changement climatique dans la gestion du complexe WAP

Le complexe WAP présente un intérêt particulier pour l'écorégion ouest-africaine en raison de son importance écologique et parce qu'il offre un habitat à une faune et une flore diversifiée. Malgré les menaces liées aux impacts du changement climatique et à la pression croissante des populations riveraines sur les ressources naturelles, le complexe WAP reste l'un des principaux écosystèmes soudanais bien conservés. Des initiatives nationales et des projets/programmes régionaux ont été mis en œuvre pour fournir aux gestionnaires du complexe WAP des outils de gestion communs (Plan directeur de développement) et des outils de gestion spécifiques des aires protégées (Plans de développement et de gestion). Malgré l'étendue de ses risques pour les écosystèmes et la vie des populations riveraines, le changement climatique n'est pas suffisamment pris en compte dans les outils de gestion du complexe WAP. A cette fin, cette première composante vise à soutenir les acteurs nationaux et locaux à travers une approche qui intègre les préoccupations environnementales et climatiques et identifie des mesures visant à protéger, sauvegarder et gérer le changement climatique. Dans le cadre du projet, diverses études destinées à intégrer des mesures concrètes d'adaptation dans les plans complexes du WAP disponibles sont/seront réalisées (Plan Directeur d'Aménagement, Plans d'Aménagement et de Gestion et Plans Communaux d'Aménagement).

Composante 2 : Conception et mise en œuvre d'un Système d'Alerte Précoce Multirisques (Sécheresse, Inondations et risques associés)

Les catastrophes naturelles sont l'une des menaces les plus graves affectant l'intégrité des écosystèmes et la sécurité des populations riveraines du Complexe WAP. La mise en place d'un Système d'Alerte Précoce opérationnel, fiable et efficace est l'objectif majeur de cette composante. Un plan de contingence sera mis à la disposition des différents utilisateurs et parties prenantes pour réduire les impacts négatifs des aléas dus au changement climatique. Afin d'établir un SAP efficace et durable, il est important d'impliquer la communauté locale dans l'identification et la diffusion des risques. La méthodologie à appliquer dans le domaine WAP est la combinaison des différentes méthodes de gestion des risques (traditionnelle et moderne).

Composante 3 : Amélioration de la résilience des écosystèmes et des populations et les moyens de subsistance des utilisateurs par la mise en œuvre de mesures d'adaptation concrètes

L'impact du changement climatique sur les ressources naturelles et les moyens de subsistance des populations est un fait dans le Complexe WAP. Les activités de cette troisième composante se concentrent sur des mesures concrètes d'adaptation à mettre en œuvre dans les localités limitrophes du complexe WAP afin de réduire la vulnérabilité des communautés au changement climatique. Une partie des ressources allouées sera utilisée pour développer

et mettre en œuvre les infrastructures et équipements des plans de contingence pour atténuer les impacts des risques climatiques sur les populations. Des actions visant à diversifier les moyens d'existence et la mise en place de structures de mobilisation et de préservation des ressources seront également développées dans les zones les plus vulnérables. Ces mesures d'adaptation et actions à entreprendre par le projet permettront de maintenir l'équilibre écologique du complexe WAP et d'améliorer la capacité d'adaptation et de résilience de la population locale. Les thèmes clés sur lesquels se concentreront les travaux sont les écosystèmes naturels (écosystèmes aquatiques, sols, forestiers et pastoraux) ainsi que les pratiques sociales actuelles telles que la transhumance, le surpâturage, l'exploitation forestière illégale et d'autres pratiques induisant la dégradation des écosystèmes. Des mesures d'amélioration des infrastructures pour les agriculteurs, les pêcheurs et les éleveurs, les aménagements sylvopastoraux et un système tournant seront également soutenus.

Composante 4 : Sensibilisation, communication et renforcement des capacités pour une gestion concertée, intégrée et durable du Complexe WAP

L'atteinte et la pérennité des résultats du projet sont conditionnées par l'amélioration du comportement des acteurs et des bénéficiaires et leur assimilation, des enjeux et problèmes liés au changement climatique. A ce titre, cette composante est dédiée à la sensibilisation, la communication et le renforcement des capacités des acteurs. Elle comprend des activités transversales qui couvriront un large éventail de thèmes et appuiera plusieurs activités afin d'assurer une bonne maîtrise et appropriation des intrants et des résultats du projet. Outre les plans traditionnels de renforcement des capacités, une partie des activités de cette composante est orientée vers l'élaboration d'une stratégie de gestion des connaissances et d'un plan de communication et de sensibilisation multi-acteurs qui sera utilisé par les gestionnaires et instances de gestion de projet.

3 BUT ET OBJECTIFS DE L'ÉVALUATION A MI-PARCOURS

Conformément au document du projet, l'évaluation à mi-parcours, objet de cet appel d'offre, vise à évaluer les progrès réalisés par rapport aux produits et résultats visés. Les éléments de réussite et/ou d'échec, les leçons apprises, les mesures correctives seront identifiées et examinées en vue de réajuster l'approche de mise en œuvre pour l'atteinte des objectifs quantitatifs et qualitatifs escomptés d'ici la fin du projet.

L'évaluation à mi-parcours doit évaluer entre autres :

- Le niveau de réalisation du projet ;
- Les produits et les résultats des deux premières années ;
- La qualité et la pertinence de la mise en œuvre y compris la gestion financière ;
- Les hypothèses émises lors de la phase de préparation, notamment les objectifs et les indicateurs convenus, par rapport aux conditions actuelles ;
- Les facteurs et barrières affectant la réalisation des objectifs, et
- Le système de suivi-évaluation et sa mise en œuvre.

4 APPROCHES ET METHODOLOGIE

L'évaluation à mi-parcours doit fournir des informations réelles, fiables et utiles justifiant aussi bien les réussites que les échecs. A cet effet, cette évaluation doit suivre une méthodologie consultative et participative qui engage les différentes parties prenantes à tous les niveaux (local, national et régional). Un certain nombre d'outils pourraient donc être utilisés et se présentent comme suit :

4.1 Examen documentaire

L'évaluation débute par une prise de connaissance du contenu du projet, ses objectifs, résultats et activités ainsi que sa stratégie de mise en œuvre et son budget à travers un examen minutieux des documents pertinents. Il s'agit notamment du document du projet comprenant les annexes, les accords de don, le manuel de mise en œuvre du projet, le rapport de démarrage du projet, les cartes des sites du projet, les rapports d'activités (trimestriels et annuels), les rapports de suivi et évaluation, les Termes de Références, les produits et livrables tels que les guides, prospectus et brochures, documentaires, articles, etc. De plus le consultant pourra se référer aux Premier Rapport de Performance (PPR) soumis au FA ainsi qu'à l'ensemble des aide-mémoires élaborés suites à toutes les missions d'évaluation et de supervision conduites par l'entité de mise en œuvre.

L'ensemble des documents susmentionnés sont disponibles, au SE de l'OSS et au niveau de toutes les entités d'exécution, et seront accessibles et mis à la disposition de l'évaluateur.

4.2 Réunions approfondies et entrevues semi-structurées

Des réunions approfondies et des entretiens semi-structurés sur la base d'un guide d'entretiens seront organisés avec toutes les catégories d'acteurs impliqués dans la mise en œuvre du projet.

Le guide d'entretien semi-structuré inclura les points de discussion des différentes réunions. Ce guide sera soumis à l'approbation préalable du Secrétariat Exécutif l'OSS avant de commencer les réunions.

La mission d'évaluation s'entretiendra prioritairement avec les responsables dans les différents pays (Bénin, Burkina Faso et Niger) et au niveau de l'OSS.

4.3 Visites de terrain

Des visites de terrain doivent être effectuées pour consulter les communautés ciblées par le projet. Les données seront recherchées à travers un large éventail de mécanismes participatifs incluant des discussions de groupes, des enquêtes, des entretiens semi-structurés et des réunions approfondies avec des membres de la communauté et des groupes socioprofessionnels au niveau des communes riveraines du complexe WAP.

Enfin, il convient de noter que le rapport de l'évaluation à mi-parcours du projet ADAPT-WAP doit décrire l'approche complète adoptée.

5 PORTEE DE L'ÉVALUATION A MI-PARCOURS

Le consultant pourra évaluer l'avancement du projet à travers les quatre catégories suivantes.

5.1 Stratégie du projet

a) Conception et pertinence du projet

- Revoir les enjeux abordés par le projet et les hypothèses sous-jacentes ;
- Examiner l'impact de toute hypothèse incorrecte ou de tout changement dans le contexte sur l'atteinte des résultats du projet, comme indiqué dans le PRODOC Evaluer la pertinence de l'approche globale par rapport aux objectifs du projet ;
- Réévaluer la conception du projet et la cohérence de ses stratégies et activités, ainsi que les interconnexions entre les composantes ;
- Examiner la pertinence de la stratégie du projet : offre-t-elle le moyen le plus efficace d'atteindre les résultats attendus/visés ? Les enseignements tirés d'autres projets pertinents ont-ils été correctement intégrés dans l'exécution du projet ? ;
- Evaluer si le développement du projet et les objectifs immédiats, les résultats spécifiques et les activités menées par le projet sont conformes aux besoins et aux attentes des bénéficiaires ;
- Examiner comment le projet aborde les priorités des trois pays et leur appropriation ;
- Examiner si le concept du projet est conforme aux priorités et plans nationaux de développement des secteurs clés abordés ;
- Revoir les processus de prise de décision et principalement si les points de vue et opinions des différentes parties prenantes sont pris en compte lors de l'exécution du projet ;
- Identifier les recommandations nécessaires s'il y a des domaines de préoccupation majeurs.

b) Cadre de résultats/cadre logique

- Vérifier si les objectifs et les résultats ou les composantes du projet sont clairs, pratiques et réalisables dans les délais impartis ;
- Examiner si les progrès réalisés jusqu'à présent ont conduit ou pourraient à l'avenir aider à catalyser des effets bénéfiques sur le développement (c.-à-d. génération de revenus, égalité des sexes et autonomisation des femmes, amélioration de la gouvernance, etc.) ;
- Veiller à ce que les aspects plus larges du développement, de l'environnement, de la société et du genre du projet soient suivis efficacement.

5.2 Résultats du projet

- Examiner les indicateurs du cadre logique par rapport aux progrès réalisés vers les objectifs de fin de projet ;
- Comparer et analyser le suivi des résultats du Fonds d'Adaptation (FA) dans le rapport sur la performance du projet (PPR1) la situation de référence avec celle juste avant la mi-parcours ;
- Identifier les obstacles restants à la réalisation de l'objectif du projet dans le reste du projet ;
- Identifier les moyens par lesquels le projet peut étendre davantage ces avantages, en examinant les aspects du projet qui ont déjà été couronnés de succès.

5.3 Mise en œuvre du projet

a) Modalités de gestion

- Examiner l'efficacité globale de la gestion du projet comme indiqué dans le document de projet. Des changements ont-ils été apportés et sont-ils efficaces ? Les responsabilités et les liens hiérarchiques sont-ils clairs ? La prise de décision est-elle transparente et prise en temps opportun ? Recommander des axes d'amélioration ;
- Évaluer l'efficacité du montage institutionnel et des structures de gestion mises en place aux niveaux national et régional : y a-t-il besoin de renforcement des UGPs ? De mettre en place des points focaux additionnels ? ;
- Examiner la qualité des partenaires d'exécution et recommander des domaines d'amélioration.

b) Planification du travail

- Examiner les retards dans le démarrage et l'exécution du projet, identifier les causes et examiner s'ils ont été résolus ;
- Évaluer si les processus de planification du travail sont axés sur les résultats. Sinon, suggérer des solutions alternatives pour réorienter la planification en fonction des résultats escomptés ;
- Examiner l'utilisation du cadre de résultats/cadre logique du projet en tant qu'outil de gestion et passer en revue tous les changements qui y ont été apportés depuis le début du projet.

c) Finances

- Examiner la gestion financière du projet, avec une attention particulière à l'aspect rentabilité et coût-efficacité des interventions du projet ;
- Évaluer les options de modifications apportées aux affectations de budget à la suite de combinaisons/complémentarités budgétaires et examiner le caractère approprié et la pertinence de ces révisions ;
- Vérifier si le projet dispose des contrôles financiers appropriés, y compris en matière de rapports et de planification, qui permettent de prendre des décisions éclairées concernant le budget et d'assurer la fluidité de l'utilisation des fonds.

d) Systèmes de suivi et d'évaluation au niveau du projet

- Passer en revue les outils de suivi actuellement utilisés : Fournissent-ils les informations nécessaires ? Impliquent-ils des partenaires clés ? Sont-ils alignés ou intégrés aux systèmes nationaux ? Utilisent-ils les informations existantes ? Sont-ils efficaces ? Sont-ils rentables ? Des outils supplémentaires sont-ils nécessaires ? Comment les rendre plus participatifs et inclusifs ?
- Examiner la gestion financière du budget de suivi-évaluation du projet : Des ressources suffisantes sont-elles allouées au suivi-évaluation ? Ces ressources sont-elles allouées efficacement ?

e) Engagement des parties prenantes

- Analyser l'approche de gestion du projet, si elle a développé et exploité les partenariats nécessaires et appropriés avec les parties prenantes directes et indirectes ?
- Evaluer l'approche participative et l'appropriation nationale : Les acteurs gouvernementaux locaux et nationaux soutiennent-ils les objectifs du projet ? Continuent-ils à jouer un rôle actif dans la prise de décision du projet qui soutient la mise en œuvre efficace et efficiente du projet ?
- Participation et sensibilisation du public cible : Dans quelle mesure l'implication des parties prenantes et la sensibilisation du public ont contribué aux progrès vers la réalisation des objectifs du projet ?

f) Rapports

- Evaluer comment les modifications de gestion apportées ont été signalées et partagées avec les acteurs concernés ;
- Evaluer dans quelle mesure les équipes de projet et les partenaires entreprennent et remplissent les exigences de rapport du Fonds pour l'Adaptation) ;
- Evaluer comment les leçons tirées du processus de gestion ont été documentées, partagées avec les partenaires clés et intériorisées par les partenaires.

g) Communications

- Revoir la communication interne du projet avec les parties prenantes : la communication est-elle régulière et efficace ? Y'a-t-il des parties prenantes clés exclues de la communication ? Existe-t-il des mécanismes de rétroaction lorsque la communication est reçue ? Cette communication avec les parties prenantes contribue-t-elle à leur prise de conscience des résultats et des activités du projet et à l'investissement dans la durabilité des résultats du projet ?
- Examiner la communication externe du projet : des moyens de communication appropriés sont-ils établis ou en cours d'établissement pour exprimer les progrès du projet et l'impact prévu au public (y'a-t-il une présence sur le Web, par exemple ? Ou le projet a-t-il mis en œuvre des campagnes de sensibilisation appropriées ?) ;
- Rédiger un paragraphe d'une demi-page qui résume les progrès du projet vers les résultats en termes de contribution aux bénéfices du développement durable, ainsi que les bénéfices environnementaux mondiaux.

h) Genre

- Examiner dans quelle mesure les questions liées au genre ont été considérées dans la mise en œuvre du projet ;

i) Risques

- Examiner les impacts de la pandémie sur l'avancement des activités du projet et les modalités de gestion des actions régionales avec toutes les restrictions sanitaires imposées ;
- Evaluer les risques qui ont entravé la bonne exécution des activités du projet y compris d'ordre sécuritaire dans la zone du complexe et les mesures qui ont été prises par les entités d'exécution pour les surmonter ;

- Analyser les aspects d'accessibilité au Parcs et aux zones riveraines et proposer les actions de mitigations ou les solutions alternatives adéquates. Et cela en concertation avec les entités d'exécution et les autorités nationales concernées.

5.4 Durabilité

- Valider si les risques identifiés dans le document du projet sont appropriés et à jour. Si non, expliquez pourquoi ;

a) Risques financiers

- Evaluer la probabilité que les ressources financières et économiques ne soient pas disponibles une fois l'assistance du Fonds pour l'Adaptation (FA) terminée (considérer les ressources potentielles provenant de plusieurs sources, telles que les secteurs public et privé, les activités génératrices de revenus et d'autres financements qui seront des ressources financières adéquates pour soutenir les résultats du projet).

b) Risques socio-économiques

- Analyser les risques sociaux ou politiques pouvant affecter la durabilité des résultats du projet. Quel est le risque que le niveau d'appropriation des parties prenantes (y compris l'appropriation par les gouvernements des trois pays et d'autres parties prenantes clés) soit insuffisant pour permettre la pérennité des résultats/avantages du projet ? Les différentes parties prenantes clés voient-elles qu'il est dans leur intérêt que les bénéfices du projet continuent ? Le public/les parties prenantes sont-ils suffisamment sensibilisés à l'appui des objectifs à long terme du projet ? Les leçons apprises sont-elles documentées par les équipes de projet sur une base continue et partagées/transférées aux parties appropriées qui pourraient apprendre du projet et potentiellement le reproduire et/ou l'étendre à l'avenir ?

c) Risques liés au cadre institutionnel et à la gouvernance

- Examiner les cadres juridiques, les politiques, les structures de gouvernance et les processus susceptibles de compromettre la pérennité des avantages du projet. Lors de l'évaluation de ce paramètre, examiner également si les systèmes/mécanismes requis pour la responsabilité, la transparence et le transfert des connaissances techniques sont en place.

d) Risques environnementaux

- Evaluer les risques environnementaux et sociaux susceptibles de compromettre la pérennité des résultats du projet.
- Evaluer les risques environnementaux et sociaux, les impacts et les actions d'atténuation entreprises par les entités d'exécution en ce qui concerne les activités du projet.

PRINCIPALES CONSULTATIONS ET RECOMMANDATIONS

L'équipe de l'évaluation à mi-parcours doit inclure une section du rapport présentant les conclusions basées sur les résultats. Les recommandations doivent être des suggestions concises pour une intervention critique qui sont spécifiques, mesurables, réalisables, exploitables et pertinentes. Un tableau de recommandations doit être inséré dans le résumé du rapport (y compris les responsables et les délais de mise en œuvre).

NOTATION

Le consultant fournira la notation des résultats du projet et de brèves descriptions des réalisations associées dans un tableau récapitulatif dans le résumé exécutif du rapport.

6 RESULTATS ET LIVRABLES ATTENDUS

6.1 Calendrier

| Phase | Description | Nombre de jours |
|--------------|--|------------------------|
| 0 | Examen documentaire du projet – documents connexes | 4 |
| 1 | Rédaction et soumission du rapport de démarrage | 4 |
| 2 | Collecte de données, réunions, consultations et visites sur le terrain | 13 |
| 3 | Rapport des principales conclusions et recommandations provisoires lors des visites sur le terrain | 7 |
| 4 | Projet de rapport de l'évaluation à mi-parcours | 5 |
| 5 | Rapport final de l'évaluation à mi-parcours | 2 |
| Total | | 35 h/j |

6.2 Livrables

Les documents/événements suivants seront requis aux échéances proposées :

- Rapport initial de l'évaluation à mi-parcours qui clarifie les objectifs et les méthodes d'évaluation à mi-parcours. Il doit contenir le cadre d'évaluation, les objectifs de revue à mi-parcours affinés, la méthodologie d'évaluation détaillée, le plan de travail et les dispositions logistiques pour les visites de terrain ;
- Rapport et présentation PowerPoint avec les principales conclusions et recommandations provisoires lors de la collecte de données et des visites sur le terrain ;
- Atelier(s) de débriefing avec les parties prenantes pour discuter des conclusions, des leçons et des recommandations proposées ;
- Participation à la mission de supervision organisée et conduite par l'OSS dans son rôle d'Entité de Mise en Œuvre ;
- Projet de rapport d'évaluation à mi-parcours en **français** : projet de rapport (en utilisant les lignes directrices sur le contenu décrit à l'annexe) ;

- Rapport final d'évaluation à mi-parcours en **anglais** et **français** : finaliser le rapport avec les commentaires des parties prenantes et les réponses de la direction.

Certains entretiens ou réunions peuvent être effectués en vidéoconférence pour tenir compte de la situation sanitaire liée à la pandémie de la CoVID-19.

Tous les livrables sont soumis à la validation de l'OSS dans le respect du planning des tâches confiées à l'évaluateur.

7 ARRANGEMENT DE GESTION, FORMAT ET CALENDRIER

7.1 Dispositions institutionnelles

La responsabilité principale de la gestion de cette évaluation à mi-parcours revient à l'entité de mise en œuvre qui est l'OSS. Elle est donc chargée de contracter le consultant.

7.2 Exigences relatives au rapport qualité

Les recommandations de qualité dans le rapport d'évaluation doivent répondre aux critères suivants : (1) des recommandations basées sur les constatations et les conclusions du rapport, (2) les recommandations doivent être claires, concises, constructives et pertinentes pour l'utilisateur visé, (3) les recommandations doivent être réalistes et réalisables (y compris les responsables et les délais de mise en œuvre).

7.3 Lieu d'affectation

La mission se déroulera entre Le Bénin, le Burkina Faso et le Niger et pourrait impliquer des déplacements au niveau des parcs du complexe WAP, à savoir :

- Le parc W du Bénin et la Pendjari et/ou les communes limitrophes ;
- Le parc W du Burkina Faso et de Arly et/ou les communes limitrophes ;
- Le parc W du Niger et/ou les communes limitrophes ;

Une visite au siège de l'OSS où l'UGPr est hébergée serait également possible.

La localisation détaillée des sites d'exécution du projet sera fournie lors de la phase de démarrage.

8 COMPETENCES ET QUALIFICATIONS REQUISES

L'équipe d'évaluation doit avoir l'expertise et les qualifications suivantes parmi ses membres :

Chef d'équipe :

- Avoir un minimum de BAC+5 ou un MASTER en sciences agricoles, environnement, gestion des ressources naturelles, sciences sociales ou autres domaines étroitement liés ;
- Expérience significative (10 ans ou plus) dans des domaines liés à l'agriculture, à l'environnement, au changement climatique et à la gestion des ressources naturelles dans des régions similaires ;
- Expérience significative (10 ans ou plus) dans la conception et/ou la mise en œuvre de projets liés au changement climatique, à la résilience/adaptation et/ou au développement durable ;

- Expérience significative (5 ans ou plus) dans l'évaluation/révision de projets ;
- Des expériences spécifiques qui démontrent la connaissance du cycle d'un projet financé par un fonds mondial tel que le fonds pour l'adaptation, le fonds pour l'environnement mondial, le fonds vert pour le climat, autres sont un atout ;
- Compréhension du contexte de développement des pays du projet serait un net avantage.
- Aucune implication préalable dans la mise en œuvre des activités du projet sous revue ;
- Excellentes compétences linguistiques en français et en anglais (communication orale et rédaction de rapports) ;
- Solides compétences analytiques ;
- Excellentes compétences en matière de rédaction de rapports ;
- Excellentes aptitudes à la communication et aux entretiens ;
- Capacité avérée à fournir des résultats de qualité dans des délais stricts.

Membre(s) de l'équipe :

- Avoir un minimum de BAC+5 ou un MASTER en sciences agricoles, environnement, gestion des ressources naturelles, sciences sociales ou autres domaines étroitement liés ;
- Au moins 8 ans d'expérience dans les domaines liés à l'agriculture, à l'environnement, au changement climatique et à la gestion des ressources naturelles dans des régions similaires ;
- Expérience significative (10 ans ou plus) dans la conception et/ou la mise en œuvre de projets liés au changement climatique, à la résilience/adaptation et/ou au développement durable ;
- Expérience significative (5 ans ou plus) dans l'évaluation/révision de projets ;
- Aucune implication préalable dans la mise en œuvre des activités du projet sous revue ;
- Excellentes compétences linguistiques en français et en anglais (communication orale et rédaction de rapports) ;
- Solides compétences analytiques ;
- Excellentes compétences en matière de rédaction de rapports ;
- Excellentes aptitudes à la communication et aux entretiens ;
- Capacité avérée à fournir des résultats de qualité dans des délais stricts.

9 MODALITES DE PAYEMENT

Le niveau d'effort global estimé est de 35 Hommes/jours réparties sur 60 jours ouvrables. Le paiement sera effectué par le SE de l'OSS sur le compte indiqué par le consultant lors de la validation des travaux demandés.

Le consultant se rendra dans les trois pays (Bénin, Burkina Faso et Niger) à raison de 5 jours par pays dans le cadre de la mission. L'OSS prendra en charge les billets d'avion, les frais de déplacement sur place, l'hébergement et les indemnités journalières à la hauteur d'un montant forfaitaire de 3 500 USD.

Les entités d'exécution (au niveau national et régional) et le SE de l'OSS seront chargés d'assurer la liaison pour fournir tous les documents pertinents, organiser des entretiens avec les parties prenantes et organiser des visites sur le terrain.

9.1 Calendrier des paiements

Le paiement de la consultation se fera en trois tranches, comme suit :

- a) 10 % à l'approbation du rapport de démarrage de l'évaluation à mi-parcours détaillant la méthodologie à adopter ;
- b) 40% à la soumission et de la validation de la version provisoire du rapport d'évaluation à mi-parcours ;
- c) 50% à la validation du rapport final de l'évaluation à mi-parcours.

NB : L'évaluation de ces différents rapports se fera en interne par les experts du SE de l'OSS.

10 MODALITES DE CANDIDATURE ET DATE LIMITE

10.1 Dossier de candidature

Le dossier de candidature doit comprendre les éléments suivants :

- Curriculum Vitae signé (Utiliser le modèle standard de CV de l'OSS téléchargeable au lien suivant) : [[Modèle CV OSS](#)] avec les coordonnées de 3 clients pour lesquels vous avez rendu de préférence le service similaire ;
- Note méthodologique (3 pages maximum) décrivant l'approche à utiliser par le consultant pour l'exécution de la mission comprenant un programme de travail qui précise les activités, les dates et le calendrier ;
- Deux échantillons/rapports écrits en français et en anglais ;
- Trois lettres de références professionnelles, contrats, certificats, etc.

Important

- Le consultant ne peut pas avoir participé à la préparation, à la formulation et/ou à la mise en œuvre du projet (y compris la rédaction du document de projet) et ne doit pas être en conflit d'intérêts avec les activités liées au projet.
- Le document de projet est téléchargeable via le site du Fonds d'adaptation : <https://www.adaptation-fund.org/project/integration-climate-change-adaptation-measures-concerted-management-wap-transboundary-complex-adapt-wap-benin-burkina-faso-niger/>

10.2 Date limite de soumission

Les candidatures complètes doivent être soumises par courrier électronique à l'adresse suivante : procurement@oss.org.tn, au plus tard le **4 mai 2022 à 23h59, heure de Tunis** avec la référence suivante dans la ligne d'objet :

[AC/OSS/AdaptWAP_Eval-Mi-parcours/150422-7] : Consultant(s) pour le projet AdaptWAP-EMP].

Les candidats intéressés doivent soumettre tous les documents décrits dans le point intitulé "dossier de candidature " pour l'éligibilité de leurs candidatures. Les candidatures féminines sont encouragées.

Les demandes de clarification doivent être envoyées aux adresses e-mail suivantes : khaoula.jaoui@oss.org.tn et ghazi.gader@oss.org.tn.

ANNEXE : Lignes directrices sur le contenu du rapport EMP (à titre indicatif)

- I. Informations de base sur le rapport** (*Titre du projet, ID OSS et ID projet FA, délai et date du rapport, région et pays inclus dans le projet, entités d'exécution/partenaire et autres partenaires du projet, consultant, remerciements...*)
- II. Table des matières**
- III. Acronymes et abréviations**
 - 1. Résumé analytique (3-5 pages)**

Renseignements sur le projet, description du projet, résumé de l'avancement du projet, tableau récapitulatif des notes et des réalisations, résumé concis des conclusions, tableau récapitulatif des recommandations...
 - 2. Introduction (2-3 pages)**

Objet et objectifs de l'évaluation à mi-parcours, portée et méthodologie : principes de conception et d'exécution, approche et méthodes de collecte de données, limites de la mission, structure du rapport de l'EMP...
 - 3. Description du projet et contexte historique (3-5 pages)**

Contexte de développement : facteurs environnementaux, socio-économiques, institutionnels et politiques pertinents pour l'objectif et la portée du projet, problèmes que le projet abordera : menaces et barrières ciblées, description et stratégie du projet : objectif, réalisations et résultats attendus, description des sites de terrain, modalités de mise en œuvre du projet : brève description du conseil d'administration du projet, modalités clés des partenaires de mise en œuvre, etc, Calendrier et jalons du projet, Principales parties prenantes : liste récapitulative
 - 4. Résultats (12-14 pages)**
 - Stratégie du projet (Conception de projet, cadre de résultats/cadre logique...)
 - Résultats (Analyse des résultats, obstacles à l'atteinte de l'objectif du projet...)
 - Mise en œuvre du projet (Modalités de gestion, planification du travail, finance, systèmes de suivi et d'évaluation du projet, engagement des parties prenantes, produits et livrables, communication, risques...)
 - Durabilité (Risques financiers et socio-économiques, cadre institutionnel et risques de gouvernance, risques environnementaux...)
 - 5. Conclusions et recommandations (4-6 pages)**
 - **Conclusions** détaillées et objectives (fondées sur des preuves et liées aux résultats de l'évaluation à mi-parcours) qui mettent en évidence les forces, les faiblesses et les résultats du projet
 - **Recommandations** (Actions correctives pour la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du projet / Actions de suivi ou de renforcement des premiers bénéficiaires du projet / Propositions d'orientations futures soulignant les principaux objectifs)
 - 6. Annexes**